N° 012859

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Bruxelles : 126, b[te]12 – Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles — Tel : 02/245.46.95 — Fax : 02/215.12.78
Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes – 7000 Mons — Tel : 065/32.15.51 — Fax : 065/32.15.77
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe — Tel : 04/234.17.00 — Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : A1604-09-04/13

Date du Contrôle : 14-09-04

Propriétaire Nom-Prénom : Mr Gamby

Adresse : rue de [illegible]

Personne responsable de l'exécution du travail

Nom-Prénom : [illegible]

N°TVA/N°CIdent : [illegible]

Adresse de l'installation : Rue de Ardenne

Ejzies

TYPE DE CONTROLE :

A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension – ~~existante~~ effectué sur base des prescriptions du RGIE.

~~B)~~ Examen de contrôle d'~~une installation~~ électrique BT domestique ~~en vue d'un~~ renforcement de puissance de raccordement ~~au réseau public~~ de distribution – AR du 01-07-1992.

TYPE D'INSTALLATION : APP 1 – 5

(Unité d'habitation) (~~Parties communes~~) (~~Autres~~ : .....) Art.86 ~~ou 87~~.

Distributeur : Elect. Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 1+N 230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 10 mm². Protection raccordement : - A.

Colonne d'alimentation : 4 X 50 mm². Interr-Sect.Général : - A.

Nombre de tableaux : 1. Nombre de circuits terminaux : 17 R_t = 2 Ω R_{ITOT} = 10 MΩ.

Type prise de terre : boucle – ~~piquets~~ - .....

Différentiel	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés
	63	3	0,03	8003								
	63	3	0,03	4								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
1	Dif. 16A	1,5			
15	1P 20A	2,5			
1	4 32A	4/2			

INFRACTIONS : Néant

Remarques : Exemplaire laissé présente non accessible à l'inspection – Cave en Hauteur

NOTES :

- Le différentiel général ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable. Les schémas ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés.

27-09-04

CONCLUSION :

L'installation ☒ est ☐ n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite: 2009

a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques citées.

~~b~~ - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

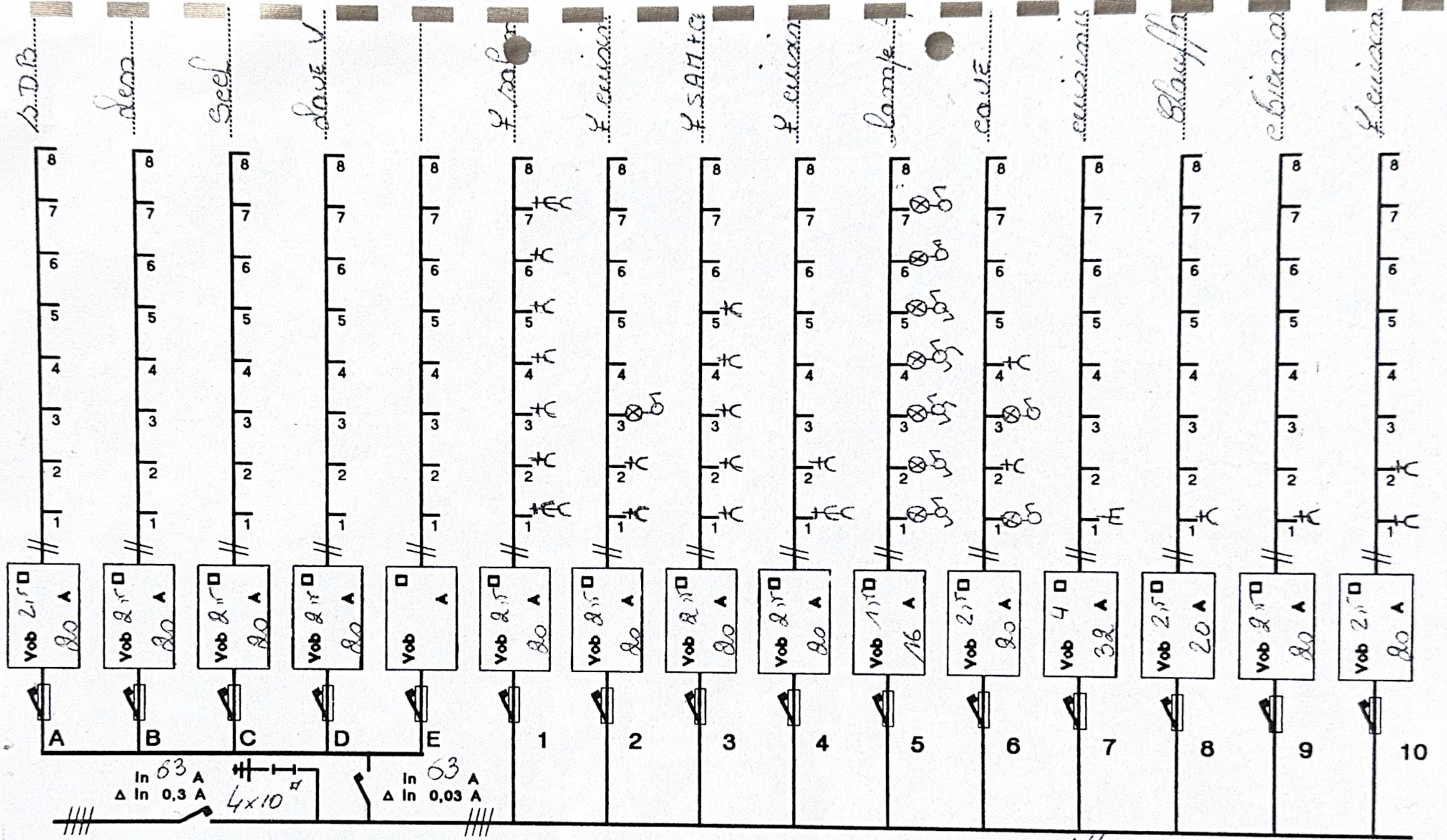
~~c~~ - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : ..... afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.

~~d~~ - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)



S.A. MICHEL KLINKENBERG
Rue de la Diguette
4031 ANGLEUR
Tél. (04) 366 00 31
Fax (04) 366 00 90
MK

Signature Electricien

Agence de Contrôle Agrée

Date du Contrôle

Signature Agent

Chantier La Roseraie
Client GANHY
Adresse EGHEZEE

Signature Client

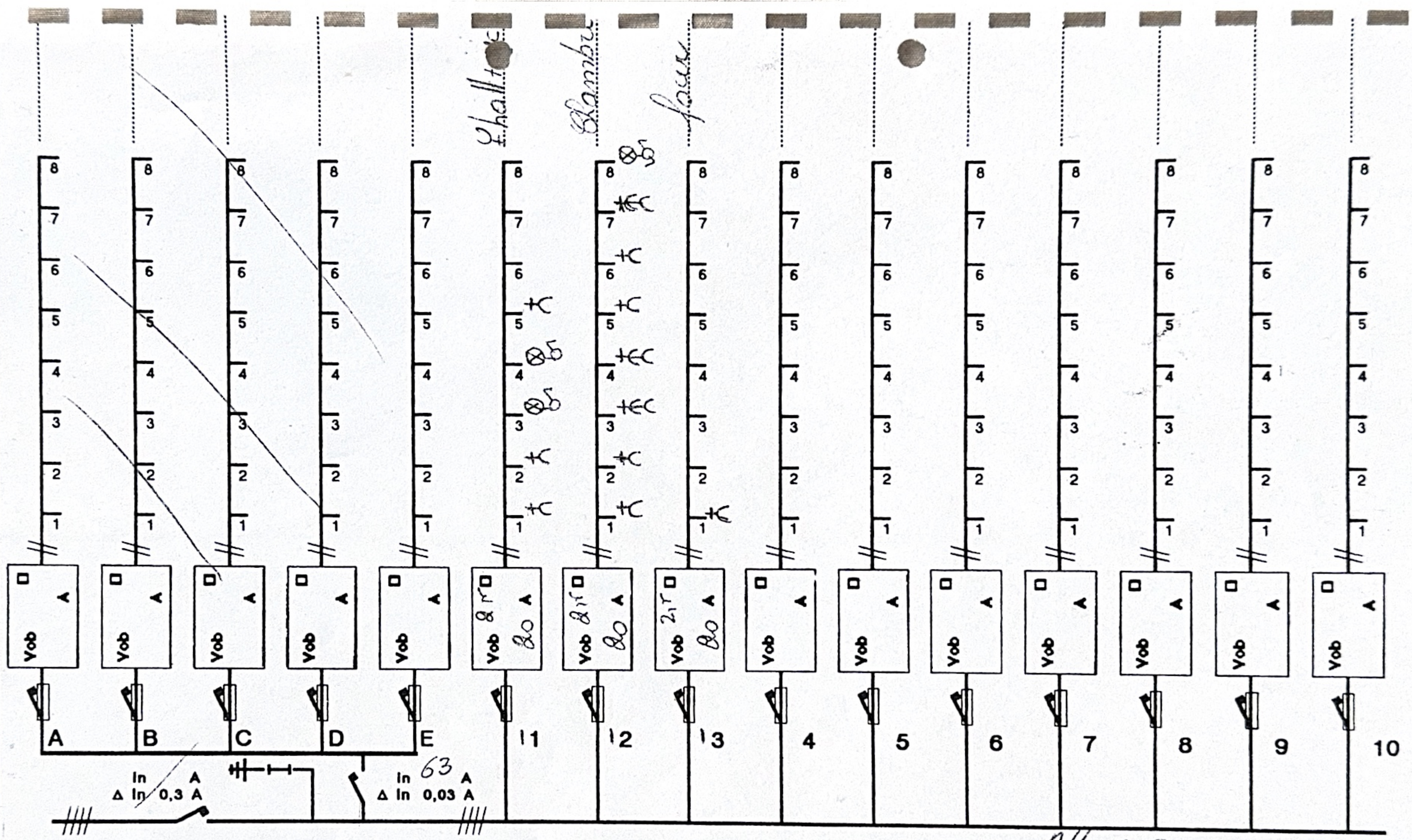
All 1.5

TENSION (mono 230V) TRI 230V TRI 400V+N

COFFRET (BIHORAIRE) COFFRET ACCU.

Suite voir Feuillet n° 2

Feuillet n° 1



A// 1.5

S.A. MICHEL KLINKENBERG
Rue de la Diguette
4031 ANGLEUR
Tél. (04) 366 00 31
Fax (04) 366 00 90
MK

Signature Electricien

Agence de Contrôle Agrée

Date du Contrôle

Signature Agent

Chantier La Glacerie
Client
Adresse GANHY
EGHEZEE

Signature Client

TENSION (mono 230V) / TRI 230V / TRI 400V+N

COFFRET (BIHORAIRE) / COFFRET ACCU.

Suite voir Feuillet n° .....

Feuillet n° 2